

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-1823
OBJET	Déposer au conseil municipal les rapports d'activités du Comité consultatif des personnes âgées de Laval pour les années 2022 et 2023	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :		
Date CE souhaitée :	2024-05-22	
Date CM souhaitée :	2024-06-04	

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-1823						
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 274 211 336"><u>Date</u> 2023-11-07</td> <td data-bbox="259 274 503 336"><u>No résolution</u> CM-20231107-1013</td> <td data-bbox="544 274 1477 362"><u>Objet</u> ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF DES PERSONNES AÎNÉES DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20210810-768, le conseil municipal constituait le Comité consultatif des personnes âgées de Laval et établissait son mandat;</p> <p>ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;</p> <p>ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités ni à la composition du comité;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20210810-768;</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet</p> <p>et résolu:</p> <p>d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif des personnes âgées de Laval joint au sommaire décisionnel.</p> <p>Un débat s'engage.</p> <p>La conseillère Louise Lortie propose un amendement à la proposition afin de modifier le mandat révisé du Comité consultatif des personnes âgées de Laval pour que ce comité soit redevable auprès du conseil municipal plutôt qu'au comité exécutif, que leur mandat soit également donné par le conseil municipal et que ce comité consultatif présente ses recommandations ou autres sujets à traiter auprès du conseil municipal.</p> <p>Le conseiller Claude Larochelle appuie l'amendement.</p> <p>Un débat s'engage.</p> <p>M. Stéphane Boyer, maire, demande le vote sur l'amendement, lequel est rejeté par un compte de 6 en faveur et de 12 contre:</p> <p>les conseillers David De Cotis, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de l'amendement;</p> <p>M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent contre l'amendement.</p> <p>La conseillère Louise Lortie demande le vote sur la proposition principale, laquelle est acceptée par un compte de 16 en faveur et de 2 contre:</p> <p>M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent en faveur de la proposition principale;</p> <p>les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition principale.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-5247)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 2271 211 2333"><u>Date</u> 2021-08-10</td> <td data-bbox="259 2271 503 2333"><u>No résolution</u> CM-20210810-768</td> <td data-bbox="544 2271 1445 2360"><u>Objet</u> CONSTITUTION - COMITÉ CONSULTATIF DES PERSONNES AÎNÉES DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib</p>			<u>Date</u> 2023-11-07	<u>No résolution</u> CM-20231107-1013	<u>Objet</u> ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF DES PERSONNES AÎNÉES DE LAVAL	<u>Date</u> 2021-08-10	<u>No résolution</u> CM-20210810-768	<u>Objet</u> CONSTITUTION - COMITÉ CONSULTATIF DES PERSONNES AÎNÉES DE LAVAL
<u>Date</u> 2023-11-07	<u>No résolution</u> CM-20231107-1013	<u>Objet</u> ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF DES PERSONNES AÎNÉES DE LAVAL						
<u>Date</u> 2021-08-10	<u>No résolution</u> CM-20210810-768	<u>Objet</u> CONSTITUTION - COMITÉ CONSULTATIF DES PERSONNES AÎNÉES DE LAVAL						

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-1823
<p>APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de constituer le Comité consultatif des personnes âgées de Laval et d'établir son mandat;</p> <p>de mandater le Secrétariat de la gouvernance afin de procéder au recrutement et pour présenter les recommandations quant aux nominations desdits membres du comité.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-3686)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En conformité avec son mandat, le Comité consultatif des personnes âgées de Laval se doit de transmettre, les rapports de ses travaux pour les années 2022 et 2023 au Conseil municipal.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Dépôt au conseil municipal</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au Conseil municipal de prendre acte des rapports d'activités du Comité consultatif des personnes âgées de Laval pour les années 2022 et 2023.</p>		